

# Règlement de fonctionnement de l'association : RESEAU GESTALT OUEST

Ce règlement est destiné à compléter les statuts de l'association. Il détaille un certain nombre de points de repère, notamment de fonctionnement qui facilite la vie associative.

Il est annoncé dans les statuts, article 11.

Ce règlement intérieur établi par le conseil d'administration est approuvé lors de l'assemblée générale.

## A- Une association qui rassemble, partage, confronte...

**Article 1-** L'association « Réseau Gestalt Ouest » a pour objet de promouvoir l'approche gestaltiste développée à partir des écrits premiers de Perls, Hefferline et Goodman.

L'association pourra organiser :

Des manifestations de découverte, promotion et recherche (rencontres, conférences, colloques...)

Des actions de sensibilisations, d'information d'échange.

La publication d'articles, de documents.

Des journées conviviales.

**Article 2-** Un réseau est un entrecroisement de voies de communication, de voies, de passages entre plusieurs points. C'est l'objectif de *Réseau Gestalt Ouest* : constituer un espace où chacun puisse trouver un passage pour communiquer.

**Article 3-** Toute personne intéressée, professionnelle ou non de la thérapie et mobilisée par l'objet de l'association peut y adhérer.

**Article 4-** L'association est animée par des bénévoles dans un esprit indépendant des instituts de formation, respectueux, convivial, sérieux aussi, selon les disponibilités de chacun. Elle vit par et avec l'engagement de ses adhérents.

## B- Comment adhérer ?

**Article 5-** Est adhérente toute personne ayant acquitté sa cotisation, pour l'année en cours.

**Article 6-** Le montant de l'adhésion est décidé, chaque année, en AG.

**Article 7-** L'adhésion est valable d'une Assemblée Générale à l'autre. Il est possible d'adhérer en cours d'année, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. Dans les cas où l'adhésion demandée se situe près de l'Assemblée Générale qui marque l'échéance de l'adhésion, il est proposé au demandeur soit de reporter son adhésion lors de la prochaine AG pour l'année suivante, soit d'adhérer en connaissance de cause, pour le peu de temps restant avant le renouvellement

**Article 8-** L'adhésion se fait :

- directement à l'issue de l'Assemblée Générale- ou par le site « Réseau Gestalt Ouest ». Dans ce cas, télécharger la fiche d'inscription, rubrique « Adhésion », l'imprimer, la remplir et l'envoyer, signée, par courrier au siège de l'association en joignant le règlement.

L'adhérent recevra alors un identifiant et un mot de passe (à garder) avec lesquels il aura accès à la totalité du site.

Dans tous les cas, remplir la Fiche d'inscription et la faire parvenir au secrétaire de RGO.

**Article 9-** Les adhérents apparaissent sur trois fichiers ayant chacun des finalités différentes :

- Fichier de tous les adhérents, utilisé par CA pour ses besoins de communication.
- Annuaire des professionnels, accessible au public.
- En cours : Fichier des adhérents accessible à l'ensemble des adhérents afin de faciliter le contact ( sauf refus exprimé depuis la fiche inscription)

**Article 10-** Les Gestalt-thérapeutes certifiés peuvent apparaître dans la rubrique “annuaire des professionnels” sur le site Réseau Gestalt Ouest. Dans ce cas, remplir le formulaire de demande de parution dans la rubrique « Parution dans l’annuaire » (utiliser l’identifiant et le mot de passe qui vous ont été fournis lors de votre inscription).

Les étudiants en troisième cycle (cycle de professionnalisation) peuvent faire la même demande.

L'inscription a un code de Déontologie est obligatoire pour bénéficier de cette parution.

**Article 11-** Les coordonnées des adhérents ne seront, en aucun cas, divulguées sans leur accord.

**Article 12-** Le CA est tenu informé des nouvelles adhésions et il porte attention à leur accueil.

**Article 13-** Adhérer à Réseau Gestalt Ouest, c’est s’engager dans une association dont l’objet est de promouvoir la Gestalt-thérapie.

A ce titre, les adhérents reçoivent des informations, ils sont invités à participer à l’Assemblée générale annuelle et aux diverses manifestations, colloques, rencontres, céchèqui... Ils peuvent prendre part aux différentes organisations et y développer votre créativité.

Les adhérents peuvent contacter le bureau pour toutes question.

## **C-Le site : outil de communication**

**Article 14-** L’adhésion permet un accès à l’ensemble du site.

**Article 15-** Le site de l’association a été créé avec deux visées l’une interne comme outil de communication entre les adhérents, l’autre externe comme vitrine de l’association et promotion de la gestalt-thérapie auprès du grand public.

**Article 16-** Pour être prise en compte, toute demande de publication d’information sur le site doit être en lien avec l’objet de l’association.

- Les événements, manifestations, actions, publications, les offres de formation, en lien avec la gestalt-thérapie, sont annoncées avec un renvoi vers l’adresse ou le site du demandeur de publication.  
Un accusé réception est envoyé au demandeur.
- Pour partager ou faire connaître d'autres événements ou des coups de cœur ( lecture, film, etc.) les adhérents sont invités à utiliser le Forum (site)